

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'931'800
pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique « la formation,
moteur du changement » du Plan climat vaudois
et**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le postulat de Nicolas Suter et consorts –
Transition de carrière et transition énergétique vont de pair (21_POS_36)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 31 mars 2023 à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Aude Billard, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Graziella Schaller (remplaçant Jacques-André Haury), Oriane Sarrasin (remplaçant Carine Carvahlo), de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Vincent Keller, Fabien Deillon (remplaçant Nicolas Bolay), sous la présidence de Sylvie Pittet-Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mme Gaëlle Keim (délégue départementale à la durabilité DEF) et de MM. Lionel Eperon (directeur général DGEP) et Jean-François Theubet (directeur général adjoint DOFSI-DGEO).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

**2. EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN
CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 3'931'800 POUR FINANCER LA PREMIÈRE ÉTAPE
DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE STRATÉGIQUE « LA FORMATION, MOTEUR DU
CHANGEMENT » DU PLAN CLIMAT VAUDOIS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU
GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT DE NICOLAS SUTER ET CONSORTS –
TRANSITION DE CARRIÈRE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VONT DE PAIR
(21_POS_36)**

2.1. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chef du DEF rappelle que le Programme de législature 2022-27 du Conseil d'Etat est volontariste en ce qui concerne les questions liées à la durabilité, pour lesquelles un montant de 200 millions a été annoncé jusqu'en 2027. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle est également volontariste.

Le présent projet de décret est issu de la volonté lors de la précédente législature d'attribuer à chaque département la liberté d'entreprendre des actions. A cette fin, une enveloppe de 7 millions a été accordée au Département de la formation pour mettre en place des projets dans ce domaine particulier, liés à la pédagogie. Il s'avère que ce projet n'a pas passé la rampe du Grand Conseil, un refus qui a nécessité de reprendre le dossier. Sur la base des discussions, il a été décidé de proposer au Grand Conseil une démarche en deux étapes : dans la même enveloppe de 7 millions, cette première étape vise à mieux définir les projets à mettre en place.

S'agissant de travailler dans un cadre scolaire qui est défini, cette première étape indispensable a également été complétée et orientée sur les questions « métier », de formation professionnelle, un des objectifs prioritaires de la législature. Un sujet dont on parle beaucoup, notamment à travers les « nouveaux métiers ». Cet EMPD permettra d'élaborer et d'élargir le socle au niveau de l'élaboration de programmes pédagogiques, afin de pouvoir présenter des lignes précises. On va également profiter de travailler sur l'évolution des jeunes en direction des métiers dits de la transition énergétique. S'agissant des inquiétudes exprimées, on va se baser sur des données scientifiques.

2.2. DISCUSSION GÉNÉRALE

Pour donner suite à des inquiétudes liées au développement durable (DD) et aux méthodes d'enseignements, il est précisé que cet EMPD est issu du Plan climat. Dès lors la première focale c'est le climat. Mais cet EMPD concerne le système éducatif, qui aborde également des thématiques comme l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), ou d'éducation à la durabilité. Les Plans d'études sont en train d'évoluer dans ce sens. La question climatique ne peut pas être traitée pour elle seule, mais vient en lien avec les objectifs du développement durable (ODD). Des questions systémiques qu'il faut prendre en compte : climat, énergie, biodiversité. D'où l'utilisation de plusieurs thèmes, le raccrochement à plusieurs objectifs pédagogiques. L'évolution de la matière ne concerne pas que le climat : on la retrouve par exemple dans l'éducation numérique. C'est un défi gigantesque de rester à la page, d'offrir une éducation contemporaine. La réponse à cette question est justement cet exposé des motifs, qui permettra de construire la méthode et la manière d'implémenter cet enseignement dans les écoles. On souhaite également que les programmes scolaires qui seront développés dans les établissements soient dans un certain cadre. C'est précisément pour construire cette matière, qu'on va mener des expériences des analyses, afin de construire des programmes qui seront mis en place dans les établissements, avec des nuances mais un corps d'enseignement similaire. Pour le surplus, c'est le Plan d'étude romand (PER) qui fait référence sur ce qui est enseigné dans les écoles.

Il est précisé que dans l'enseignement postobligatoire il y a les Plans d'étude cadre pour les Ecoles de maturité, de culture générale ou de commerce. Concernant la formation professionnelle, les éléments liés à la transition énergétique et climatique sont contenus dans les Ordonnances de formation : les associations professionnelles édictent ces objectifs au niveau fédéral, avec néanmoins un guide du SEFRI qui fixe des balises concernant les objectifs transversaux dans ces ordonnances de formation. De plus, il est expliqué que les plans d'étude assurent le socle de base que tous les élèves vont pouvoir acquérir. La mesure 3 du présent EMPD (Accompagnement et outillage des enseignants et des directions de l'enseignement obligatoire et postobligatoire afin de donner un cadre commun à l'éducation à la durabilité : CHF 946'000) permet de s'assurer que tous les établissements soient appuyés via une formation continue de la direction et des enseignant.e.s afin qu'ils puissent s'approprier ces thématiques de l'ensemble de ce projet.

2.3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

1.6 Mesures prévues par le présent EMPD

Se pose la question de la coordination entre cet EMPD et les projets actifs dans les établissements. Il est précisé que les établissements ont des moyens pour prévoir des projets, lesquels seront évalués. A ce jour libre aux établissements de les faire perdurer. Cela permettra à certains d'entre eux de partir dans des projets plus ambitieux, d'apporter d'autres éléments. De plus, il est expliqué que les exemples figurant dans l'exposé des motifs visent à illustrer ce qui est attendu ou ce qui se fait dans les établissements. La mesure 1 (Soutien à des projets pédagogiques innovants dans les établissements obligatoire et postobligatoire : CHF 125'000) va permettre de tester un format d'appel à projets-pilote : des établissements vont pouvoir proposer des projets qui n'ont pas encore été mis en œuvre car ils requièrent un certain montant financier difficile à trouver hors budget ordinaire. Une fois cet appel à projets testé avec ces cinq projets-pilote, qu'on pourra démontrer la

pertinence de ce format, la volonté est de revenir avec le solde restant de l'enveloppe de 7 millions pour faire un appel à projets plus large, et ainsi assurer une continuité de projets. Il est rappelé que l'objectif de cet EMPD consiste à permettre de faire un appel à de nouveaux projets. Ce qui ne signifie pas que des modèles existants ne puissent pas être évalués. Le chef du DEF rappelle que les établissements ont les moyens pour faire ce genre de projets sur la base du budget ordinaire.

Il est constaté que les trois premières mesures sont transversales puisqu'elles concernent l'école obligatoire et postobligatoire. Or un.e commissaire constate que les Fr. 125'000.- de la mesure 1 concernent cinq projets, soit par exemple trois dans l'école obligatoire (un pour chaque cycle), un dans les gymnases et un dans la formation professionnelle. Dans un contexte où il y a 125 établissements, cela fait un taux de 4% de chance d'être retenu en cas d'intérêt à déposer un projet. Cela va-t-il vraiment pousser les gens à préparer et déposer des projets : comment initier un effet d'entraînement dans ces conditions ? Pour la mesure 2 (Soutien à l'organisation de journée et semaine spéciales dans les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire : CHF 610'000), on parle de Fr. 5'000.- par établissement, ce qui représente Fr. 5.- par élèves... que peut-on faire avec cela ? Faudra-t-il procéder à des demandes complémentaires aux communes, avec les variations que cela implique ? Quelle ambition veut-on porter pour que les établissements aient envie de mettre le pied à l'étrier ?

Le chef du DEF rappelle qu'il entend présenter un second EMPD : on ne peut pas à ce stade lancer une campagne dans beaucoup d'établissements, avec une évaluation importante : il y a une volonté d'aller assez vite, d'où un certain calibrage du projet. Quoiqu'il en soit, les communes ont toujours la possibilité de soutenir les projets de leur établissement scolaire, quel que soit la participation du Canton. Il est aussi relevé que le génie local doit pouvoir s'appliquer : pour les projets qui ont déjà été éprouvés et sont dans le cadre de projets dits d'établissement, on revient sur le budget ordinaire à disposition. Le but de ces cinq projets est de mettre en place des mesures emblématiques avec effet multiplicateur, donc répliquables. Il s'agit de les tester, afin de pouvoir ensuite bénéficier de bonnes pratiques et pouvoir les répliquer via le budget ordinaire.

Concernant cet EMPD le processus d'appel à projets n'est pas prédéfini : on attend que la base se mobilise. Dans ces cinq projets, on retiendra ceux qui ont la capacité de réplication. Le département cite l'exemple des modèles de mobilité dans les établissements. La déléguée départementale à la durabilité explique qu'un projet répliquable n'exclut pas une réappropriation participative d'un projet. Un des critères sera toujours la participation des élèves et des enseignant.e.s.

Mesure 3 : Accompagnement et outillage des enseignants et des directions de l'enseignement obligatoire et postobligatoire afin de donner un cadre commun à l'éducation à la durabilité : CHF 946'000

Il est demandé si les formations pour les membres des directions, les référents durabilité et les enseignant.e.s seront optionnelles ou obligatoires.

La déléguée départementale à la durabilité explique que ces différentes formations sont adaptées aux profils cibles. En l'état, elle se font sur une base volontaire. Ces formations sont prises d'assaut quand on les ouvre. Il faudra évaluer d'ici plusieurs volées si leur statut évolue.

Il est relevé que la durabilité passe par les cours de sciences. Comment ce projet s'articule-t-il avec les cours de sciences du PER qui contient déjà certains de ces éléments.

Le directeur général adjoint DOFSI-DGEO explique que dans le PER ont fait des liens entre les différentes disciplines. La volonté est d'élargir la vision globale en allant chercher dans les sciences, la géographie, en comprenant les interactions avec le vivant. Il faut voir le processus d'apprentissage, la volonté de tisser les liens, de montrer aux élèves les interactions entre les divers aspects. Dans le PER c'est avec les sciences naturelles, la géographie et les mathématiques qu'il y a le plus de liens avec cette vision.

Mesure 4 : Evaluations des pratiques environnementalement impactantes dans les établissements : CHF 200'000

Il est stipulé que « la mise en place d'une stratégie d'alimentation saine et durable a démarré au sein de la DGEP, en particulier au sein de ses restaurants scolaires en gestion directe. » Elle note que cet objectif louable est difficile à mettre en œuvre, notamment pour des raisons de coûts, de manque de prestataires locaux et des goûts des enfants. Qu'entend-on par cette stratégie ?

La déléguée départementale à la durabilité explique que la stratégie de restauration collective de l'Etat de Vaud est en cours de construction. Le DEF s'insère dans cette réflexion globale. La prise en compte des filières de production fait partie des réflexions menées. Si un critère fixe des objectifs, il s'agira de veiller à ce qu'on puisse se fournir correctement au niveau local. En l'attente du développement et de la mise en œuvre de cette stratégie, des réflexions ont déjà lieu au sein des restaurants scolaires de la DGEP – sous gestion dans un modèle COFOP : on travaille de concert avec les cuisiniers pour construire des actions qui conviennent afin de proposer des plats attractifs. Cela se construit main dans la main avec les acteurs du terrain. De plus, le directeur général DGEP relève qu'avec le modèle COPFOP, la marge de manœuvre va au-delà des mandats de prestations via les MP avec des acteurs privés de la restauration privée. L'entier du processus peut être discuté, y compris dans la fixation des menus. Afin par exemple de proposer une vraie offre végétarienne, d'utilisation de produits du cru et de saison, avec une main d'œuvre soutenue par les collectivités publiques et une logique de formation, ce qui impose du fait maison car on doit former les jeunes à l'ensemble du processus.

Il est aussi souhaité savoir ce qui est prévu pour mesurer l'impact climatique du matériel scolaire.

La déléguée départementale à la durabilité explique que l'achat des fournitures scolaires est une grande part des achats de la DAL. L'idée est d'analyser plus en détail sur l'impact climatique de ces achats. Cela permettra de développer des recommandations ou d'aiguiller vers des produits à moindre impact climatique. Le directeur général DGEP ajoute que pour les aliments, il est prévu à terme que les commandes puissent se faire par la DAL. Les discussions sont en cours.

Mesure 6 : Cours spécifiques pour adultes visant une certification par l'art. 32 OFPr dans des métiers directement en lien avec la transition énergétique et écologique : CHF 500'000

Il est constaté que le nombre de candidat.e.s concernés par cette mesure est d'ores et déjà fixé à 90. Comment peut-on estimer si précisément le nombre d'adultes concernés par cette mesure ?

Le directeur général DGEP explique qu'au vu des discussions avec la FVE, une jauge entre 50 et 100 personnes est prévisible. La mesure a par ailleurs été calibrée en fonction de cibles financières. On sait que le besoin est avéré puisqu'il manquerait au niveau Suisse 400'000 emplois dans la transition énergétique, en particulier dans le milieu de la construction. Les personnes ne pourront vivre cette transition énergétique que s'ils ont une formation initiale. Cette mesure vise à former une partie d'adultes via l'art. 32 dans ces métiers. Et permettre à ces adultes de pouvoir envisager sereinement la reprise d'une formation professionnelle. Il n'y a pas eu d'étude de marché pour fixer cet objectif, autre que la discussion avec la FVE.

Mesure 7 : Etude sur la mise en place d'une année de base aux métiers de la transition énergétique : CHF 100'000

Concernant l'ouverture de filières de formation, il est demandé s'il n'y a pas une marge de manœuvre très réduite ?

Le directeur général DGEP relève qu'il s'agit du modèle le plus innovant : mêler une formation mixte et une formation en réseau d'entreprise. Le but de cette première année de formation n'est pas de suivre une ordonnance de formation stricte, mais en discussion avec le SEFRI d'avoir un socle de base dans toutes les formations liées à la transition énergétique. Lorsqu'on construit une maison,

il y a des aspects variés ; le but est de mettre des jeunes de tous les horizons (chauffage, ventilation, électricité, etc.) en interaction autour d'un projet de construction, en s'inspirant de leur cursus de mettre en place un tronc commun en première année pour ensuite de permettre aux jeunes de continuer parmi les métiers qu'il a vus. C'est une étude, il faut consolider, les discussions exploratoires avec le SEFRI sont positives concernant un tel modèle innovant : une année plein temps mixte comptant dans la formation, s'appuyant sur un réseau d'entreprises actives dans toutes les composantes.

Mesure 9 : Formation sur la transition énergétique et écologique des formateurs d'apprentis : CHF 200'000

Il est relevé la différence avec les montants alloués à la mesure 3 : pourquoi autant de différence de moyens entre la formation aux niveaux obligatoire et postobligatoire, d'une part, et cette formation des formateurs d'apprentis, d'autre part. Est notamment cité les outils et nouveaux moyens financés à hauteur de Fr. 438'000.- dans la mesure 3.

La déléguée départementale à la durabilité explique que la mesure 3 concerne des formations qui visent à apporter des outils et des compétences en matière de gouvernance pour intégrer la durabilité dans les établissements. Ainsi que des outils d'enseignement qui viennent compléter les plans d'étude pour des enseignants aux niveaux obligatoire et postobligatoire, qui par ailleurs ont de la formation continue proposée par la HEP. Ici on vise un public de formateurs pratiques dans les écoles professionnelles, ou en cours interentreprises, voire en entreprise qui n'ont pas forcément des propositions de formation continue. Une formation continue qu'on aimerait construire avec les partenaires de formation comme la HEFP (Haute école fédérale en formation professionnelle) ou des partenaires dans les entreprises. Un autre modèle doit être construit pour ce public particulier. Le directeur général DGEP précise que les publics centraux de cette mesure sont les formateurs en cours interentreprises, qui n'ont pas forcément de formation continue. On espère avec ces nouvelles formations qu'il y aura une plus grande sensibilité des formateurs dans les cours CIE à la question environnementale : les ordonnances de formation fixent des objectifs, on peut y apporter une dimension DD et transition énergétique additionnelle. Il ne s'agit pas de la rendre obligatoire, mais de la mettre à disposition.

Mesure 10 : Promotion des filières de formation des métiers de la transition énergétique et écologique : CHF 300'000

Il est relevé qu'il est question d'événements comme le salon des métiers dans cette mesure. Un.e député.e s'étant penché.e sur cette question dans une interpellation récente (22_INT_125 a cru comprendre qu'il y a peu de marge de manœuvre sur ces types d'événements car ce sont les métiers qui se présentent, la seule possibilité du Canton étant de tenir des conférences. Dès lors, il.elle est un peu surpris.e de lire ici que « ces formats seront activement sollicités. ».

Le directeur général DGEP explique que cette mesure vise, au-delà de la promotion générale de l'apprentissage (Salon des métiers, Nuit de l'apprentissage, portes ouvertes dans les écoles professionnelles), à mettre un focus par des campagnes de sensibilisation. Le Canton n'a pas pour vocation première de faire la promotion des métiers à la place des associations professionnelles ; dans ce contexte où il y a un tel besoin de main d'œuvre dans le domaine de la transition énergétique, nous souhaitons d'entente avec les associations professionnelles concernées mener des campagnes de sensibilisation à ces métiers. Particulièrement auprès des jeunes de l'école obligatoire, de la 9H à la 11H, en VG comme en VP – car il s'agit de métiers requérant des compétences techniques et MINT. Il s'agit d'une démarche innovante – cette campagne doit être construite – dans le contexte d'un partenariat public-privé. Selon le Programme de législature (PL), la priorité en matière de pénurie de main d'œuvre concerne les métiers de l'informatique, de la transition énergétique et de la santé. Il s'agit de susciter l'attention de jeunes à l'école obligatoire par des procédés de marketing.

Pour conclure un.e député.e a entendu que le Salon des métiers allait être rediscuté ou déplacé, ce qui l'inquiète. Il semble que la FVE va créer une cité des métiers, ce qui est une bonne chose.

Le chef du DEF explique que le Salon des métiers va certes être organisé différemment mais aura lieu. Les espaces seront redistribués, plutôt dans le sens d'un agrandissement avec un salon concernant la formation postobligatoire. Il y a un projet de salon des MINT. La Maison des métiers est une idée du DEF et non de la FVE, mais il entend par cet oui-dire le soutien de la FVE !

2.4. DISCUSSION SUR LE PROJET DE LOI ET VOTES

Article 1

Concernant *la mesure 1*, un.e député.e constate que disposer de cinq projets sur l'ensemble du canton est insuffisant pour donner l'envie de se lancer. L'appel à projets est prévu sur deux ans et demi, ce qui n'est pas enthousiasmant pour les 120 établissements du Canton, ce qui risque de freiner les gens. Il.Elle propose dès lors de tripler ce premier montant de Fr. 125'000.- pour le porter à Fr. 375'000.- et ainsi permettre que neuf établissements dans l'école obligatoire, trois gymnases et trois de la formation professionnelle puissent avoir des projets financés. Ce qui permettrait une meilleure émulation et une meilleure représentativité de l'ensemble du territoire.

Concernant *la mesure 2* de soutien à l'organisation de journée et semaine spéciales dans les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, elle s'étale sur les cinq ans qui viennent. Il.Elle estime qu'il faut doubler la somme prévue de Fr. 610'000.- afin d'avoir Fr. 10'000.- par établissement au lieu de Fr. 5'000.-, ce qui permettrait d'avoir un montant qui permette de faire des projets.

Ces deux éléments constitueraient une augmentation de Fr. 860'000.- au montant prévu par le décret. Il.Elle dépose dès lors l'amendement suivant :

¹ Un crédit d'investissement de ~~CHF 3'931 '800~~ CHF 4'791 '800 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement » du Plan climat vaudois.

Il faut en effet se donner les moyens des ambitions de ce projet, donner un vrai coup d'envoi et montrer la volonté d'aller de l'avant.

Selon la compréhension de certains députés il y a un montant global de sept millions. Avec cet amendement, le second EMPD annoncé par le Conseil d'Etat sera-t-il dès lors diminué d'autant ?

Le chef du DEF confirme. Il comprend les préoccupations à la base de cet amendement, mais relève qu'on est en phase de préparation. Il faut garder des moyens forts pour lancer par la suite l'opération, qui finalement aboutira à des mesures entrant dans les budgets annuels normaux des établissements. Il relève que d'autres politiques publiques sont en cours d'implémentation dans l'école vaudoise (citoyenneté, concept 360, numérique, etc.) Ce projet a été calibré de manière à pouvoir être réalisé et laisser des moyens pour la phase 2. Le montant de Fr. 610'000.- de la mesure 2 ne doit pas être augmenté, car c'est ce dont on a besoin pour faire ce qui est prévu et qui bénéficie à tout le monde. Concernant les projets sous mesure 1, il relève qu'il serait possible d'avoir quelques projets supplémentaires sans pour autant tripler le montant : s'il y a quelques bons projets supplémentaires on pourra les financer indépendamment de cet amendement.

Un.e député.e entend les raisons évoquées par le chef du DEF concernant l'argument selon lequel par la suite on aura moins de moyens. Reste que pour la mesure 2, la planification prévoit une utilisation sur cinq ans, il n'y aura probablement pas de montant supplémentaire dans le prochain décret. La question est de savoir si on tempore ou si on va plus vite. A son sens, il faut aller de l'avant et faire passer au plus vite les mesures retenues dans le budget ordinaire.

Le chef du DEF relève que l'objectif est de revenir d'ici deux ans avec un second EMPD. Si des moyens supplémentaires doivent être alloués à une mesure on pourra le faire à ce moment.

Par quatre voix pour l'amendement, sept voix contre et trois abstentions, la commission refuse l'amendement visant à modifier le montant ainsi : ~~CHF 3'931'800~~ CHF 4'791'800.

Par douze voix pour, aucune voix contre et deux abstentions, la commission accepte l'article 1 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 2

A l'unanimité des treize commissaires présent.e.s, la commission adopte l'article 2 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 3

A l'unanimité des treize commissaires présent.e.s, la commission adopte l'article 3 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

2.5. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

A l'unanimité des treize commissaires présent.e.s, la commission adopte le projet de décret tel qu'il ressort de son examen.

2.6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

A l'unanimité des treize commissaires présent.e.s, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret.

3. RAPPORT DU CE AU GC SUR LA MOTION JEAN-MARC CHOLLET ET CONSORTS - DECLAMER SA VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, C'EST BIEN, LA PREUVE PAR L'ACTE, C'EST MIEUX ! (14_MOT_057)

3.1. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF explique que le Conseil d'Etat doit se concentrer sur les nombreuses formations qui sont certifiantes, dans le cadre fédéral que l'on connaît : AFP, CFC, Diplômes, ES, HES, etc. Il est compliqué d'avoir des applications spéciales dans le Canton de Vaud, il y a même des propositions faites par différents corps de métiers qui ont plutôt tendance à nous inquiéter en termes de certification et formation pouvant être utilisée pendant toute la vie par les personnes concernées. La réponse au postulat est liée à cet EMPD, dont on considère qu'il forme une réponse à cette intervention.

3.2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle que sa motion transformée en postulat parle de formation professionnalisante, et non pas certifiante. Les jeunes diplômés ne sont pas forcément aptes au travail : il s'agit d'apprendre à utiliser un logiciel, d'apprendre le métier. Il s'agirait de définir une formation professionnalisante, d'utiliser les formations certifiantes existantes. Le deuxième aspect aborde la transition de carrière : nombre personnes ont des métiers qui deviennent obsolètes, ou ont envie de changer. Ce qui nécessite un soutien. Dans son intervention il faisait un lien avec l'AIT (allocation d'intégration travail) proposée dans le cadre de la loi sur le chômage. En commission, il avait été clarifié que son intervention concerne la formation continue non formelle, régie par le droit fédéral. De manière générale, la formation continue non formelle est laissée au privé.

Le modèle proposé posait un problème de légalité, d'où, comme écrit dans le rapport de la commission chargée de l'examiner, sa « transformation en postulat, afin de ne pas risquer un refus de renvoi, ou une réponse décevante à la motion, car se heurtant à une incompatibilité avec le droit. Il s'agit plutôt de permettre au Conseil d'Etat d'explorer le champ des possibles. Le postulat offre

cette souplesse. » On lit également dans ce rapport que « ce texte doit permettre au département de donner l'impulsion pour porter la problématique de la transition énergétique sur le volet de la formation continue. Il donnerait la possibilité d'approcher les Organisations du monde du travail (OrTra), les employeur·euse·s afin d'essayer de mettre en place des solutions incitatives, soit par le biais d'un fonds, d'une assurance, d'aide individuelles à la personne, d'un modèle AIT, etc. » Le postulat a été soutenu à l'unanimité par la commission et accepté par une large majorité du Grand Conseil.

Il ne cache pas une certaine déception à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, qui reste au constat de base d'une certaine difficulté en termes de légalité, d'une certaine impuissance du Conseil d'Etat. Ce modèle a été mis en place des entreprises, à l'instar de sociétés du groupe Alpiq ou Impact Living, qui offrent des académies d'une année avec des travaux pratiques, utilisant les formations certifiantes existantes, la formation à des logiciels. Avec à la clef des personnes ayant une très forte employabilité, des ingénieurs qui peuvent faire concrètement avancer la transition énergétique.

Il voit toutefois le verre à moitié plein : l'EMPD est très intéressant, le département a une réelle volonté d'avancer dans les métiers de la transition énergétique, comme on le voit dans le PL, notamment la mesure 1.5 qui donne une volonté d'avancer avec de la formation continue dans les métiers où il y a une pénurie. Les mesures 1.6 et 1.7 du PL sont également innovantes. La pénurie est là, on parle d'un manque de 400'000 personnes dans les métiers de la transition énergétique au niveau Suisse. Face à un tel besoin, le système actuel qui fonctionne bien de formation continue en entreprise a besoin d'un coup de pouce. Il garde espoir que le Conseil d'Etat viendra avec des propositions innovantes dans les années à venir.

3.3. DISCUSSION GÉNÉRALE

Elle n'est pas demandée.

3.4. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Par onze voix pour, aucune voix contre et deux abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Valérie Induni annonce un rapport de minorité.

Jouxten Mézery, le 16 avril 2023

Le rapporteur de la majorité :
(signé) *Sergei Aschwanden*